

Questions orales

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je ne crois pas qu'on puisse, à partir d'un jugement, tirer la conclusion générale que tous les cas qui tombent sous l'empire de l'article 31 de la loi sont similaires au cas du jugement en cause. C'est un jugement. Il faudra absolument examiner la nature du cas, l'extension du jugement et voir, justement, si la politique actuelle qui est pratiquée doit être révisée à la suite de ce jugement, et c'est l'exercice auquel nous nous prêterons au cours des prochaines semaines.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INVASION DE LA GRENADE—L'INFORMATION REÇUE SUR LA
POSSIBILITÉ D'UNE INTERVENTION MILITAIRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je voudrais interroger à nouveau le ministre d'État chargé du Commerce international au sujet de la Grenade. Peut-on raisonnablement expliquer pourquoi, après que le premier ministre de la Barbade lui eut dit que l'intervention militaire lui paraissait être la seule solution, notre haut-commissaire n'a pas jugé cette information d'une importance vitale et estimé nécessaire d'en informer le gouvernement du Canada? A cause de cela, nous n'avons pas pu prendre de mesures pour protéger nos ressortissants à la Grenade et, surtout, nous n'avons pas pu essayé d'empêcher ce projet d'agression.

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, en réponse à la dernière question sur le sujet, je puis maintenant vous dire qu'on a reçu le télex de M. Noble vendredi vers 8 heures du soir. Cette dépêche ne présentait pas les faits de la façon dont le député l'affirme. Pour ce qui est de la conversation entre MM. Power et Adams, je précise—et c'est là une preuve irréfutable de la véracité des propos de M. Power—qu'à la suite de l'invasion, le premier ministre, Tom Adams, a demandé aux autorités canadiennes de bien vouloir l'excuser de ne pas les avoir consultées et de ne pas avoir pu les avertir de ce qui allait se produire...

M. Stevens: Pourquoi?

M. Regan: ... s'il avait donné à entendre à notre représentant qu'une intervention militaire était imminente, Tom Adams n'aurait pas jugé nécessaire de s'excuser après coup de ne pas avoir consulté le Canada.

M. Stevens: Pourquoi ne pouvait-il pas nous le dire?

M. Regan: Les événements se sont tellement précipités et la sécurité était d'une si grande importance qu'il était devenu presque impossible de nous consulter.

LES DISPOSITIONS PRISES PAR LE GOUVERNEMENT APRÈS
AVOIR ÉTÉ INFORMÉ

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Maintenant que nous savons que notre haut-commissaire avait communiqué au gouvernement du Canada un message l'informant de la possibilité d'une intervention armée, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris des dispositions dès ce moment-là pour entrer en contact avec nos alliés...

M. Lalonde: Ne soyez pas ridicule.

M. Deans: ... afin de chercher à empêcher cette intervention?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, l'opposition doit choisir.

M. Deans: C'est déjà tout choisi.

M. Regan: Elle ne peut soutenir d'une part que nous avons été consultés et que nous aurions donc dû faire quelque chose, et puis de l'autre que nous n'avons pas été consultés parce qu'on ne nous faisait pas confiance.

M. Deans: Répondez à ma question.

M. Regan: Ou bien nous avons été consultés ou bien nous ne l'avons pas été. Il faudrait que l'opposition soit cohérente. C'est la première chose que je tenais à dire.

Deuxièmement, je tiens à signaler au député que le problème réside dans sa question, non dans nos réponses. Il n'arrête pas de dire qu'on nous avait prévenus de l'hypothèse d'une invasion. Ce n'est absolument pas le cas. Tom Adams a dit à Noble Power que certains États des Petites Antilles songeaient à la possibilité d'une intervention militaire. Ils n'en avaient jamais discuté en réunion. Ce n'était là qu'une des possibilités. Le député ne va sûrement pas essayer sérieusement de faire croire aux Canadiens que les pays des Petites Antilles disposaient à son avis des ressources nécessaires pour effectuer une invasion par mer ou par air.

● (1200)

Mme le Président: Le député du Yukon a la parole pour une question supplémentaire.

M. Nielsen: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: Je m'excuse, mais je pensais que le député voulait poser une question. On ne peut pas invoquer le Règlement pendant la période des questions et j'avais pensé, vu que quelques députés voudraient poser des questions supplémentaires, j'imagine à propos des événements à la Grenade...

M. Kilgour: Oui.